



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 88204

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, sur le développement des « moustiques tigre » aux Antilles. Ce moustique est pourvoyeur de l'infection de la dengue et du chikungunya. Ces deux épidémies ont prouvé leur dangerosité dans le Pacifique et les Caraïbes, mais aussi dans l'océan Indien. Il souhaite connaître les mesures mises en oeuvre par le Gouvernement pour protéger nos compatriotes d'outre-mer.

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, le moustique tigre est le vecteur de la dengue et du chikungunya en outre-mer. Les mesures mises en oeuvre pour répondre aux épidémies de maladies vectorielles et sensiblement renforcées lors de pics d'épidémie de dengue en Martinique et en Guadeloupe répondent à trois axes principaux : contrôle des lieux d'hébergement collectif des personnes vulnérables ; renforcement de la communication vers le public ; traitement des espaces extérieurs. En ce qui concerne les Antilles, depuis le 23 août 2010, de nouvelles actions de lutte contre les gîtes larvaires de moustiques ont été menées dans cette région touchée par l'épidémie de dengue, notamment en direction des établissements scolaires au moment de la rentrée scolaire. L'objectif de la démarche était à la fois de sensibiliser la population aux actions de prévention qui peuvent être menées pour empêcher la diffusion des vecteurs et de mobiliser les collectivités locales afin d'intervenir dans les établissements scolaires. Ces actions ont entraîné la mobilisation de personnels militaires en soutien des équipes habituelles de lutte antivectorielle des agences régionales de santé et des services techniques des collectivités territoriales (37 personnes en Guadeloupe, 46 personnes en Martinique). Au total, à la date du 8 septembre 2010, l'ensemble des écoles primaires, des établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EPHAD), des crèches et des écoles privées du département de la Martinique ont été inspectés par le service d'incendie et de secours (SDIS), les collèges et lycées l'ayant été par le conseil général. En outre, du 25 août au 23 septembre 2010, le SDIS de Martinique a effectué 922 interventions, dont près de 756 visites domiciliaires. Ces interventions avaient pour objet le traitement des gîtes larvaires, notamment au domicile des personnes âgées et vulnérables isolées. L'ensemble des 150 gardiens employés par les trois bailleurs de l'île ont également été sensibilisés à la lutte contre la dengue par le service de lutte antivectorielle et des réunions avec les locataires ont été organisées. De plus, 195 jeunes ont été engagés au titre du service civique et 100 jeunes ont été recrutés par le conseil général (contrats d'insertion par l'activité), formés par l'agence régionale de santé (ARS) et déployés progressivement dans les communes pour suppléer les forces en action depuis le début de l'épidémie et y mener des actions de lutte antivectorielle. Pour ce qui est du traitement des déchets et des dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants, un recensement précis a été mis en place. Des financements ont été débloqués pour traiter le problème de l'élimination des véhicules hors d'usage de la responsabilité des maires. Il est à noter que des cellules téléphoniques accessibles aux particuliers ont été activées en Martinique et en Guadeloupe.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88204

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9896

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 2053